

CIRCULAIRE 011-22

Le 26 janvier 2022

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ ET INITIATIVES DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION POUR 2022

La Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») est reconnue par l'Autorité des marchés financiers à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation. La Division de la réglementation (la « Division ») est une unité distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse. La présente circulaire vise à faire un retour sur les faits saillants de 2021 et à communiquer les priorités en matière de conformité ainsi que les initiatives en cours de la Division pour 2022.

Faits saillants de 2021:

- ❖ Établissement d'un protocole de surveillance pour l'ensemble du marché;
- ❖ Lancement du programme de liaison réglementaire;
- ❖ Amélioration du site Web de la Division pour offrir un meilleur accès à l'information;
- ❖ Publication de multiples lignes directrices et foires aux questions;
- ❖ Mise en œuvre du nouveau mode de calcul des limites de position;
- ❖ Renouvellement de mesures de rechange en réponse à la pandémie de COVID-19;
- ❖ Élaboration et publication de modifications réglementaires proposées sur les produits dérivés, pour sollicitation de commentaires; et
- ❖ Publication de directives aux fins de commentaires et création d'un groupe de travail en vue de la mise en œuvre de l'initiative relative aux identificateurs clients.

Priorités en matière de conformité pour 2022

Ces priorités sont alignées avec les efforts de surveillance et de gestion des risques pour promouvoir collectivement la conformité aux exigences réglementaires de la Bourse. Elles appuient la mission de la Division de **veiller à l'intégrité des marchés des dérivés et de promouvoir une culture de conformité**. L'amélioration et la promotion de l'intégrité des marchés constituent l'objectif de la Division, dont la vision consiste à **contribuer à maintenir des marchés justes et équitables en privilégiant l'innovation, la transparence et la collaboration avec les diverses parties prenantes**. La Division invite donc les participants agréés et les participants agréés étrangers (collectivement, les « participants ») à accorder une attention particulière aux thèmes suivants :

Tour Deloitte

1800 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P.37
Montréal, Québec H3B 0G7
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

1. Renforcer l'intégrité des marchés grâce à la coopération et à la collaboration en matière de réglementation

Il incombe continuellement à chaque participant d'assurer une surveillance efficace, y compris en réalisant des examens diligents documentés et en offrant une formation adéquate. À cet égard, à la suite de la modernisation de la partie 4 des règles de la Bourse, des modifications concernant la conduite des activités réglementaires, le processus de mise en application et la clarification de la compétence de la Bourse sur les anciens participants agréés et les anciennes personnes approuvées entreront en vigueur en février 2022. Des modifications à la partie 4 concernant la conduite des autorités de réglementation ont été apportées, et des dispositions sur les pouvoirs généraux de la Division de demander des renseignements ainsi que des dispositions visant à préciser les obligations en matière de coopération avec la Division ont été ajoutées. Les modifications incluent également des descriptions liées au processus de lancement et à l'administration des procédures disciplinaires, l'obligation de divulguer des éléments de preuve, une révision de l'amende maximale imposable et la modification du droit d'appel, de manière à ce qu'un participant puisse faire appel auprès du Tribunal administratif des marchés financiers du Québec. Les participants doivent bien connaître les modifications apportées à la partie 4 en plus de respecter et coopérer avec les demandes de renseignements et les efforts de la Division.

2. Favoriser une culture de conformité

Il existe de nombreuses stratégies pour renforcer une culture de conformité, mais en fin de compte la haute direction doit s'assurer que les « les échelons supérieurs donnent le ton ». Une telle approche doit également miser sur la mobilisation des responsables de la gestion du risque d'entreprise des participants afin de mieux comprendre et d'atténuer les risques de l'organisation qui peuvent avoir une incidence sur les marchés des dérivés. De plus, les participants doivent agir de façon proactive en harmonisant les exigences opérationnelles avec leur cadre de conformité et de gouvernance. Le fait d'accroître la sensibilisation au risque et à la conformité parallèlement à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise et de stratégies opérationnelles donne effectivement lieu à un environnement de contrôle plus solide, qui permet d'assurer une meilleure réussite à long terme.

3. Miser sur des ressources adéquates en matière de conformité et automatisation des processus connexes

Il faut bien définir et réaliser les tâches, comme l'examen et la mise à jour régulière des politiques et des procédures en tenant compte des activités opérationnelles et des risques. Les participants doivent prévoir suffisamment de personnel et de ressources pour appliquer pleinement et efficacement les politiques et procédures. Leur personnel doit avoir accès à des ressources en matière de formation et d'orientation. En plus de disposer de ressources humaines adéquates, les participants doivent également avoir accès aux technologies nécessaires pour examiner continuellement et solidement leurs activités de négociation et leurs contrôles en matière de risques. Il faut réaliser et documenter la mise à l'essai de telles technologies de façon suffisante et adéquate.

Tour Deloitte

1800 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P.37
Montréal, Québec H3B 0G7
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Le personnel de la Division, par l'intermédiaire de son programme de liaison réglementaire, reste disponible pour répondre à toute question liée à ces points ou pour discuter de toute préoccupation ou de tout problème de nature réglementaire. De plus, si vous avez besoin de renseignements supplémentaires ou de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec la Division (les coordonnées figurent à la fin de la présente circulaire).

Initiatives de la Division en 2022

En 2022, la Division souhaite maintenir et encourager une collaboration accrue avec les diverses parties prenantes afin de préserver l'intégrité des marchés des dérivés. Il importe également pour la Division d'exercer ses activités avec efficacité et transparence, notamment en mettant au point des solutions technologiques et en appliquant des règles et des politiques qui sont adaptées aux difficultés rencontrées sur les marchés. En plus de ses principales fonctions réglementaires, la Division s'engage à élaborer des stratégies pour appuyer ce mandat.

Voici certaines initiatives clés que la Division poursuivra en 2022 :

1. Mettre en place une désignation d'ordres pour les opérations pré-arrangées (T4 de 2022);
2. Intégrer des exigences relatives à la cybersécurité applicables aux participants agréés (T2 de 2022);
3. Élaborer de nouvelles directives sur les identificateurs clients ainsi que des propositions de modifications réglementaires connexes (T4 de 2022);
4. Présenter de nouveaux modules sur le portail des participants (tout au long de 2022);
5. Fournir du matériel de formation aux diverses parties prenantes dans le cadre du programme de liaison réglementaire;
6. Tenir un forum sur la conformité en personne (si les conditions liées à la pandémie le permettent) (T2 de 2022); et
7. Optimiser les outils de surveillance en améliorant les analyses et en explorant des approches innovantes.

Ces initiatives miseront sur une approche de collaboration avec les diverses parties prenantes, et plus particulièrement sur des échanges et des discussions pendant les réunions du Groupe des usagers de la Division et du Groupe de travail sur les identificateurs clients.

Enfin, la Division a l'intention de continuer de publier un bulletin semestriel pour communiquer les pratiques exemplaires observées, les conclusions des examens fréquents et des renseignements généraux concernant ses activités de réglementation, y compris les amendes pour infractions mineures imposées au cours de la période et des fiches d'évaluation du niveau de conformité des participants agréés.

Tour Deloitte

1800 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P.37
Montréal, Québec H3B 0G7
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute autre question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation au 514-787-6530, sans frais au Canada et aux États-Unis au 1 800-361-5353, poste 46530, sans frais en Grande-Bretagne ou en France au 00 800 36 15 35 35, poste 46530, ou par courriel à info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.